

PARQUET DU PROCUREUR
DE LA REPUBLIQUE
BOBIGNY
AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
Tél. : 01-48-95-62-34

CONVOICATION EN JUSTICE

(article 390-1 du Code de Procédure Pénale)

Nous, LAGUIONIE Emilie, Gardien de la Paix
En fonction à BRIGADE DES ACCIDENTS ET DES DELITS ROUTIERS
Agent de Police Judiciaire en résidence à SAINT DENIS (93)
Agissant sur instructions de Monsieur le Procureur de la République de
BOBIGNY

Notifions à la personne ci-après dénommée :

- --- **SUR SON IDENTITE** : -----
- "Je me nomme " -----
- "Je suis né le a (EGYPTE)." -----
- "Je suis fils de et de " -----
- "Je suis de nationalité EGYPTIENNE." -----
- "J'exerce la profession de . ARTISAN EN BATIMENT." -----
- "Je suis domicilié " -----
- "Mon numéro de téléphone personnel est le -----

QU'ELLE EST CONVOQUEE

à l'audience de la 11 ème. Chambre du Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY
qui se tiendra au Palais de Justice de cette ville,
le 2008 à NEUF heures.

pour être jugée sur les faits suivants :

d'avoir à SAINT DENIS, le VINGT DEUX AOUT DEUX MILLE HUIT,
en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription,
conduit un véhicule de marque RENAULT Express immatriculé alors que son permis
faisait l'objet d'une invalidation résultant de la perte totale de point notifiée en juin
2008 par la Préfecture de BOBIGNY (93)

Jean-Baptiste le Dall

Avocat à la Cour

Faits prévus par Art. L.223-5 du Code de la Route.
Réprimés par Art. L.223-5 du Code de la Route.
Art. L.224-12 du Code de la Route.
25 rue Saint Ferdinand 75017 Paris
tel 01 58 05 20 40 fax 01 58 05 20 41
Palais C1422

Code Natinf : 022873/JUC/DELIT PENAL

Jean-Baptiste le Dall

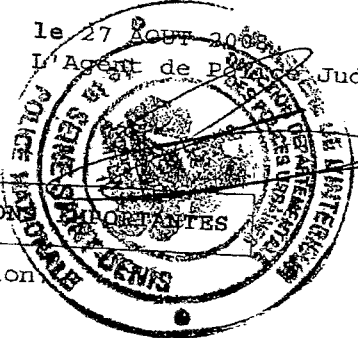
Avocat à la Cour

L'informons qu'elle peut se faire assister à l'audience par un avocat (voir infra).
Il n'y a pas de victime.
La personne comparant signe avec nous la présente convocation dont nous lui remettons
copie valant citation à comparaître.

Fait à SAINT DENIS

L'intéressé(e),

le 27 AOUT 2008
L'Agent de Police Judiciaire,



INFORMATION

- Vous ne recevrez pas d'autre convocation.

- Vous devez donc vous présenter à l'audience car vous serez jugé(e) contradictoirement même si vous êtes absent(e).
- Vous pouvez vous faire assister d'un avocat.

Si vos ressources ne vous permettent pas de faire choix d'un avocat, vous pourrez le faire désigner par le Bâtonnier.

Il convient alors, dans les meilleurs délais et de préférence dans les 48 heures

a) soit d'écrire à :

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de BOBIGNY
Palais de Justice

b) soit de vous présenter au Secrétariat de l'Ordre des Avocats au
Tribunal de BOBIGNY (adresse ci-dessus).

Jean-Baptiste le Dall
Avocat à la Cour
25 rue Saint Ferdinand 75017 Paris
tel 01 58 05 20 40 fax 01 58 05 20 41
Palais C1422